



MAISON DE L'ARTISAN



www.maisondelartisan.fr

N° 1721 - 10/03/2022

## Sommaire

Page 2 : - Protocole sanitaire  
- Apprentissage

Page 4 :  
Les formations à venir

# Ukraine : les artisans solidaires

Alors que la situation en Ukraine est toujours aussi préoccupante, des initiatives solidaires voient le jour parmi les artisans.

Chez les **Ambulanciers**, un convoi s'organise pour acheminer une ambulance et du matériel médical.

Contactez Jérôme par mail à [jerome.mallau@upa66.fr](mailto:jerome.mallau@upa66.fr)

Les **ferronniers de l'AFC (association de ferronnerie catalane)** ont tissé depuis des années des relations fortes avec leurs collègues Ukrainiens qu'on a eu le plaisir d'accueillir dans le département lors des Rencontres Internationales de Ferronnerie d'Art à Arles sur Tech.

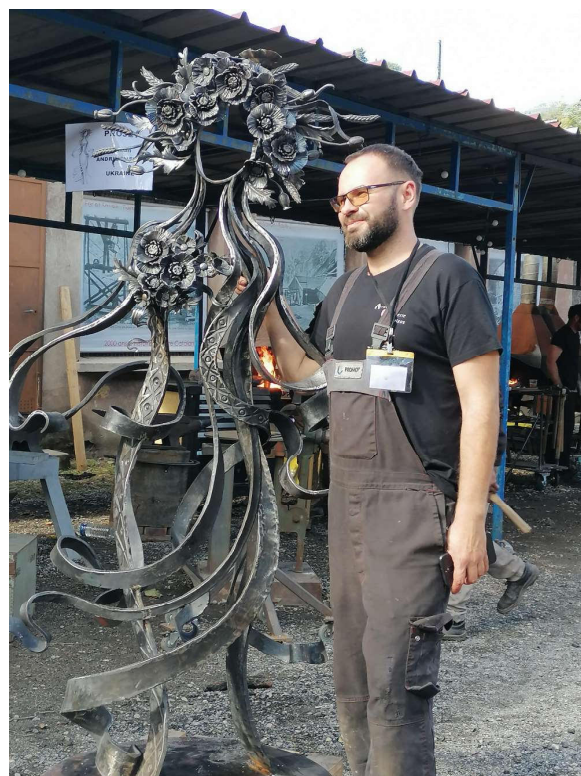
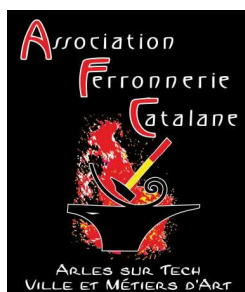
Aujourd'hui, le savoir-faire des artisans ukrainiens leur sert à forger des moyens de défense : herses, barrages anti-chars...

**Leur situation est extrêmement précaire et préoccupante.**

Pour donner à leurs collègues des moyens de survivre, les ferronniers catalans se lancent dans la réalisation d'une superbe sculpture en fer.

Cette dernière va être proposée à la vente dans différentes mairies.

**L'argent récolté sera intégralement reversé aux artisans ferronniers ukrainiens.**



Roman ANDRIYOVSKY Ferronnier Ukrainien

**Vous pouvez vous joindre à cet élan de solidarité**, en donnant directement à différentes associations, ou en nous adressant un chèque du montant de votre choix à l'ordre de l'union artisanale en précisant « solidarité Ukraine ».

Nous enverrons à nos collègues artisans l'intégralité des sommes récoltées avec les produits de la vente de la sculpture.



## Le protocole sanitaire en entreprise prendra fin le 14 mars

**La ministre du Travail a annoncé la suspension du protocole sanitaire en entreprise à compter de lundi prochain.**

Le 14 mars, date à laquelle le port du masque ne sera plus obligatoire dans les lieux fermés, le monde du travail ne restera pas à l'écart des mesures d'allègement, mises en place par le gouvernement depuis le mois de février. «*Le protocole sanitaire en entreprise va lui aussi disparaître à partir de lundi prochain*» et «*on va reprendre des règles normales en entreprise*», a annoncé mardi **Elisabeth Borne**, sur LCI.



«*Les règles de distance vont disparaître*», de même que celles appliquées dans la restauration collective, a-t-elle précisé, tout en soulignant qu'il faudrait «*continuer évidemment à appliquer des règles d'hygiène*», comme le lavage des mains, le nettoyage des surfaces et l'aération des locaux. Quant au télétravail, «*on avait déjà rendu la main aux entreprises*», il dépend donc déjà de «*règles qui se définissent dans le dialogue social au sein des entreprises*», a rappelé la ministre.

### Un guide repère à la place du protocole

Un guide repère sur les «mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19 hors situation épidémique», partagé par la ministre aux partenaires sociaux, doit remplacer le protocole national en entreprise. «Dans les circonstances actuelles où le virus continue à circuler, les salariés qui le souhaitent pourront continuer à porter un masque, sans que l'employeur ne puisse s'y opposer», indique ce guide.

Par ailleurs, même si le protocole disparaît, le ministère du Travail rappelle dans son guide que l'employeur doit «évaluer les risques d'exposition au virus» et «mettre en œuvre des mesures de prévention» visant à supprimer ces risques à la source.

Cela veut dire que «*l'employeur reste responsable en matière de santé-sécurité au travail*», explique auprès de l'AFP **Déborah David**, avocate en droit social au cabinet De Gaulle Fleurance. Donc, «*s'il estime qu'il y a un risque spécifique dû à l'activité par exemple, il peut imposer le port du masque*», ajoute-t-elle.

## Près de 700 000 contrats d'apprentissage conclus en 2021 dans le secteur privé

De record en record, l'apprentissage poursuit sur sa lancée.

**En tout, 718 000 contrats d'apprentissage ont été conclus en 2021, dont 698 000 pour le secteur privé, soit une hausse de 37 % par rapport à l'année précédente d'après les chiffres publiés par le ministère du Travail.**

Cette dynamique sans précédent a bénéficié à tous les niveaux de qualification, et singulièrement aux apprentis de niveau Bac ou inférieur au Bac. Ces derniers ont connu une progression de 21 % entre 2020 et 2021, contre «seulement» 13 % de croissance entre 2019 et 2020.



Les apprentis de niveau CAP-BEP s'établissent ainsi à 154 863 contrats conclus, et 105 685 pour les apprentis de niveau Bac.

**Autre enseignement d'importance dans les chiffres du ministère du Travail :** les entreprises de moins de 50 salariés demeurent largement surreprésentées parmi les employeurs d'apprentis, avec 66 % des contrats d'apprentissage conclus en 2021, alors que ces mêmes entreprises comptent pour 19 % de l'emploi en France.

Nouvelle preuve, s'il en était besoin, de la place des plus petites entreprises dans la formation des jeunes et la préparation de compétences d'avenir, avec un cursus d'excellence qui facilite l'insertion dans l'emploi.

**Forte de cette dynamique, l'U2P défendra auprès des candidats l'Éducation nationale**, et de mieux aux élections présidentielle et législative la nécessité de conforter la place de ce mode de formation, en particulier au sein de accompagner les entreprises qui s'investissent dans la formation des jeunes.

# Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

**s=ido**  
AVOCATS

3 Boulevard de Clairfont  
Naturopôle Bâtiment D  
66350 TOULOUGES

Suivant acte sous seing privé en date à TOULOUGES du 17/02/2022 enregistré au Service des Impôts de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de PERPIGNAN le 21/02/2022 Dossier 2022, 00014710 référence 6604P01 2022 A 00702, la société « LE BILLOMOIS » S.A.R.L. au capital de 8 000 € dont le siège social est à CANET-EN-ROUSSILLON (66140), 4 Avenue Méditerranée, représentée par son Gérant Monsieur Hervé BOURGEY, A cédé à la société « SAS MCO », S.A.S. au capital de 2 000 dont le siège social est à SAINTE-MARIE LA MER (66470), 12 Rue des Brochets, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 909 031 932, représentée par son Président Monsieur André PITA,

Un fonds de commerce de restauration, brasserie, bar, licence IV, plats à emporter, traiteur, connu sous l'enseigne « LE PLAZA », exploité à CANET-EN-ROUSSILLON (66140), 4 Avenue Méditerranée, pour lequel le VENDEUR est immatriculé au R.C.S. de PERPIGNAN sous le numéro 520 769 464, moyennant le prix de 550 000€, s'appliquant aux éléments incorporels pour 440 000 € et au matériel pour 110 000 €

L'entrée en jouissance a été fixée au 18.02.2022. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites domicile sera élu au Cabinet d'Avocats de la SELARL HBML dont le siège social est à TOULOUGES (66350), Boulevard de Clairfont, Zone Naturopôle Bâtiment D, représentée par Maître Marie-Charlotte LEFEBVRE Associée, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis, l'acquéreur.

**s=ido**  
AVOCATS

3 Boulevard de Clairfont  
Naturopôle Bâtiment D  
66350 TOULOUGES

**SAS MCO**

**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE  
AU CAPITAL DE 2 000 €  
SIÈGE SOCIAL : 12 RUE DES BROCHETS  
66470 SAINTE-MARIE-LA-MER  
RCS PERPIGNAN 909 031 932**

Suivant décisions du 18.02.2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de SAINTE MARIE LA MER (66470), 12, Rue des Brochets, à CANET-EN-ROUSSILLON (66140), 4 Avenue Méditerranée, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le Président.

# ARTISANAT D'ART

**APPEL À  
CANDIDATURE  
CULTIVONS  
VOTRE TALENT**

*Vous êtes un artisan d'art de moins de 40 ans,  
passionné, talentueux et animé par l'envie  
d'entreprendre ?*

La Fondation Banque Populaire attribue aux meilleurs d'entre vous une bourse pour façonner votre projet de vie. Déposez votre dossier avant le 26 mars 2022

[fondationbanquepopulaire.fr](http://fondationbanquepopulaire.fr)

**BANQUE POPULAIRE**   
Fondation d'entreprise



**ANNONCES LÉGALES**

**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE  
04 68 34 59 34**

**Assurance vie : les taux  
les plus élevés du marché  
sont chez Garance !**

Notre partenaire «Garance» est cité dans les revues spécialisées comme «le meilleur rendement du marché sécurisé en assurance vie» (2.75% en 2020).

**Pour toute information et étude,  
contacter Cendrine Bascoul au  
06 63 52 19 77.**



**GARANCE**  
Garants de votre  
indépendance



## Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

### - Esthéticienne :

- ➔ Massage Ventre 2<sup>ème</sup> degré : **13 et 14 Mars 2022**
- ➔ Relooking Conseil en Image : **27 et 28 Mars 2022**
- ➔ Massage à la bougie : **10 et 11 Avril 2022**

### - Coiffure :

- ➔ Coupe femme feather : **14 Mars 2022**
- ➔ Relooking Conseil en Image : **27 et 28 Mars 2022**

### - Mécanos - Carrossiers :

- ➔ Habilitation élec «Véhicules électriques initiale» : **17-18 Mars 2022**

### - Couture :

- ➔ AFMA STOPPAGE : **14-15 Mars 2022**
- ➔ Montage vêtement biais-transparent-dentelle: **28-29-30 Mars 2022**
- ➔ Initiation au cuir niveau 1 : **16-17 Mai 2022**
- ➔ Organisation du temps de travail : **30-31 Mai et 1<sup>er</sup> Juin 2022**

### - Taxis:

- ➔ Formation continue : **05 et 06 Avril 2022**
- ➔ Formation continue : **07 et 08 Juin 2022**

### - Bâtiment :

- ➔ Installation & mise en service bornes de recharge de véhicule électrique : **11 Mars 2022**
- ➔ FEEBAT RENOVE : **16-17-18 Mars 2022**
- ➔ Recyclage habilitation élec BR-BV-B1V-B2V : **17-18 Mars 2022**
- ➔ HANDIBAT : **21-22 Mars 2022**
- ➔ QUALIPV ELEC : **23-24-25 Mars 2022**
- ➔ QUALIBOIS EAU : **05-06-07 Avril 2022**
- ➔ Stage CCE objectif 0 défaut en PAC : **07 Avril 2022**
- ➔ QUALIPAC : **11 au 15 Avril 2022**
- ➔ Habilitation élec BR-B1V exécutants : **20-21-22 Avril 2022**
- ➔ Audit énergétique en FOAD (distanciel) : **21-22 Avril 2022**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **10 au 13 Mai et test le 20 Mai 2022**
- ➔ QUALIPV BAT: **18-19-20 Mai 2022**
- ➔ DEPANNAGE & ENTRETIEN POELES A GRANULES : **23-24-25 Mai 2022**
- ➔ Dépannage CLIM : **08-09-10 Juin 2022**
- ➔ SAVOIR ISOLER LES COMBLES : **06-07 Juillet 2022**

### - Toutes professions :

- ➔ Sauveteur Secouriste au Travail (SST) initiale : **14-15 Mars 2022**

## Petites Annonces

### DIVERS

➔ Cause maternité, vends fond de commerce entièrement équipé, bar à ongle, pedi spa, cabine UV, cabine épilation, Hammam avec douche, cabine de soin, power plate, vacustylor, LPG, climatisation réversible, logiciel caisse, ordinateur, fichier de plus de 700 noms, petite cuisine, le linge. Agenda rempli. Contact : Mr Yann Barboteu au 07 70 02 89 17.

➔ Vends font de commerce de couture (32m carré) avec équipement à St Estève. Prix: 30 000 euros. Contact : gonzalezfrancoisecouture@gmail.com

➔ Vends salon de coiffure à Salses, entièrement équipé, très bon emplacement. 20k€. Infos au 06.22.15.18.78



La caution  
des professionnels

BANQUE POPULAIRE  
DU SUD



**AGC CESAME**  
**Comptabilité  
Gestion  
Paie**

Partenaire des artisans  
depuis 1988

Demandez un devis au 04.68.34.59.34

Maison de l'Artisan, 35 rue de Cerdagne, PERPIGNAN

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE  
Édité par l'UNION ARTISANALE  
MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne  
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN  
Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05  
Internet : www.maisondelartisan.fr  
Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682  
Directeur de la publication : Isabelle ROUX  
Impression réalisée par  
UNION ARTISANALE - PERPIGNAN  
dépot légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2022  
Tirage : 2000 exemplaires